

**DELIBERATION N° 19/287 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES DU SITE  
ARCHEOLOGIQUE DE CUCCURUZZU A LIVIA : NOUVEAUX TARIFS  
DES OUVRAGES ET DES PRODUITS MIS EN VENTE  
A LA BOUTIQUE DU SITE ARCHEOLOGIQUE**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Muriel FAGNI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIT ABSENT : M.**

Paul LEONETTI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le décret n° 2003-1111 du 18 novembre 2003 par lequel la Collectivité de Corse est devenue propriétaire du site archéologique de Cuccuruzzu sis sur le territoire de la commune de Livia,
- VU** l'arrêté n° 18.01196 du 3 avril 2018 portant création de la régie de recettes des sites archéologiques de Cuccuruzzu,
- VU** la délibération n° 13/102 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant la création d'une régie de recettes pour le « site de Cuccuruzzu »,
- VU** la délibération n° 14/228 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 approuvant la création de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia), et notamment son article 5,
- VU** la délibération n° 14/229 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant sur le fonctionnement de la régie de recettes du site archéologique de Cuccuruzzu (Livia) : fixation des tarifs d'accès, des prestations et modification des montants de fonds de caisse et de l'encaisse de la régie et notamment son article 4,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**FIXE** dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu, les tarifs des ouvrages et des produits dérivés mis en vente comme suit :

<b>Titre des ouvrages / Produit dérivé</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
ORMA - la Corse archéologique n° 1 - Aiacciu	12,00 €
ORMA - la Corse archéologique n° 3 - Rustinu	12,00 €
Mini-bloc personnalisé avec crayon	3,50 €

**ARTICLE 2 :**

**DIT** que seront réservés pour la communication de la Collectivité de Corse et du site archéologique de Cuccuruzzu les produits suivants :

- 40 exemplaires de mini-bloc du site archéologique de Cuccuruzzu.

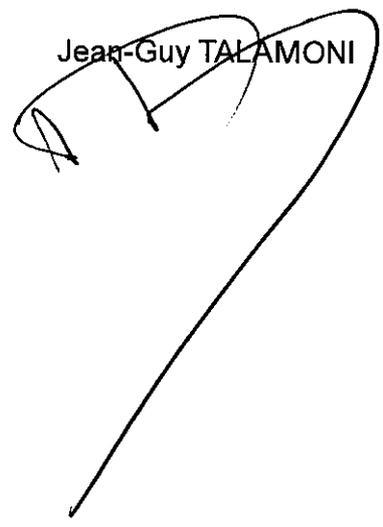
**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SITE ARCHEOLOGIQUE DE CUCCURUZZU A LIVIA -  
FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES :  
NOUVEAUX TARIFS D'OUVRAGES ET PRODUITS MIS EN  
VENTE A LA BOUTIQUE DU SITE ARCHEOLOGIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 14/228 AC du 18 décembre 2014, l'Assemblée de Corse a approuvé la création de la régie de recettes de la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu (LIVIA). L'article 5 de cette même délibération autorise le Président du Conseil exécutif à signer tous documents nécessaires au fonctionnement des régies comptables du site archéologique de Cuccuruzzu.

Le présent rapport a pour objet :

- 1. De fixer les nouveaux tarifs** pour la régie de la boutique du « site archéologique de Cuccuruzzu (LIVIA) » liés à la vente d'ouvrages et de produit dérivé proposés pour 2019 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

L'action entreprise par la Collectivité de Corse dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du patrimoine vise à assurer le développement et l'attractivité des sites archéologiques dont elle est propriétaire dans un but de meilleure restitution scientifique à un large public.

Ces produits participeront à une meilleure connaissance de l'archéologie et de l'histoire de la Corse.

Ainsi seront mis en vente à la boutique à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 :

- Des ouvrages relatifs à l'archéologie de la Corse ;
- De produit dérivé : mini-bloc personnalisé à l'image des sites avec crayon.

Il vous est donc proposé d'adopter la tarification suivante :

Titre des ouvrages / Produit dérivé	Prix unitaire TTC
ORMA - la Corse archéologique n° 1 - AIACCIU	12 €
ORMA - la Corse archéologique n° 3 - RUSTINU	12 €
Mini-bloc personnalisé avec crayon	3,50 €

- 2 . de réserver pour la communication** de la Collectivité de Corse et du site archéologique de Cuccuruzzu les produits suivants :

- 40 exemplaires de mini-bloc du site archéologique de Cuccuruzzu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PRÉFÈTE DE CORSE

Direction régionale de l'Alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt de Corse

**Secrétariat de la CTPENAF**

Affaire suivie par : N.SPITZ

Téléphone : 04.95.51.86.66

Mél : ctpenaf.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

Ajaccio, le 9 septembre 2019

**Ordre du jour de la réunion de la CTPENAF  
du mercredi 18 septembre 2019  
à 9h30 à la maison des services publics de CORTE**

**1/ Approbation du procès verbal de la réunion du 17 juillet 2019**

**2/ Examen des dossiers :**

Cliquer sur le lien pour accéder aux documents : <ftp://draaf-corse-ctpenaf:ctpenaf@ftp.agriculture.gouv.fr>

**a/ Document d'urbanisme soumis à avis de la commission :**

- PLU d'OLETTA(2B) : avis conforme
- PLU de LURI(2B) : avis conforme
- Révision de la carte communale de FOZZANO(2A) : avis simple
- PLU de CALVI (2B) : avis conforme

**b/ Autorisation d'urbanisme avec délibération du conseil municipal  
(avis conforme selon le L122-7 du CU)**

- commune d' UCCIANI (2A)
- commune de COSTA (2B) : 2 dossiers
- commune de SILVARECCIO (2B)

**c/ Dossier au titre de l'autosaisine de la commission :**

- commune d'AMBIGNA : Projet de carrière

**3/ Divers**

- Mise en place d'un groupe de travail dans le cadre des assises de l'urbanisme.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	SITE ARCHEOLOGIQUE DE CUCCURUZZU A LIVIA - FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES : NOUVEAUX TARIFS D'OUVRAGES ET PRODUITS MIS EN VENTE A LA BOUTIQUE DU SITE ARCHEOLOGIQUE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190926-045697-DE
<b>Identifiant interne</b>	045697
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 octobre 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	26 septembre 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3

[Fermer](#)